

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 35-21
Séance du lundi 20 septembre 2021**

Rendue exécutoire le

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 20 septembre 2021 à 14h00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

PRÉSENTS :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M ^{me} Sabrina ECARD	Administratrice
M. Christophe NOELETTE	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

ABSENTS/EXCUSES ayant donné pouvoir :

M. Xavier HAQUIN CAVECCHI	Vice-président, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine CAVECCHI
------------------------------	--

1 absent ayant donné pouvoir

ASSISTAIT EGALEMENT :

Mme Séverine LEPLUS	Directeur général
---------------------	-------------------

Services internes VOH :

M. CAVITTE, Mme POINLANE, Mme GRIESBACH, M. CLAUDE, M. CARMIER

Direction/Service : Pôle Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Engagement de l'opération de construction en VEFA de 27 logements collectifs - Rue Emile Zola à Bezons.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;
Vu le rapport présenté au Bureau du 20 septembre 2021 relatif à l'objet susvisé.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur MONDAFIM pour un prix d'acquisition à hauteur maximum de 3 150 € HT / m² de surface habitable toutes annexes et places de stationnement incluses, portant le prix de revient prévisionnel à 5 099 133 € TTC (LASM) pour une surface habitable de 1 435 m² ;
- **AUTORISE** le Directeur général ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 18 % du prix de revient.

Approuvé à l'unanimité.

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Marie-Christine CAVECCHI